



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-95

Version PDF

Ottawa, le 14 février 2011

Avis de demandes reçues

Plusieurs collectivités

Date limite pour le dépôt des interventions/observations : 7 mars 2011

[\[Soumettre une intervention/observation ou consulter les documents connexes\]](#)

Le Conseil a été saisi des demandes suivantes :

Requérante et endroit

1. **Télévision MBS inc.**
Rimouski (Québec)
Demande 2010-1885-4
2. **Quebecor Média inc., au nom de Groupe TVA inc.**
Toronto et Hamilton (Ontario)
Demandes 2010-1898-7 et 2010-1901-8

1. Rimouski (Québec) Demande 2010-1885-4

Demande présentée par **Télévision MBS inc.** en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision traditionnelle de langue française CJPC-TV Rimouski.

La titulaire propose d'ajouter un émetteur numérique post-transition afin de desservir la population de Rimouski.

Le nouvel émetteur numérique post-transition CJPC-DT, serait exploité au canal 18 avec une puissance apparente rayonnée (PAR) moyenne de 127 watts (PAR maximale de 360 watts avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 118,2 mètres).

Le Conseil note que cette demande est conforme à *Cadre révisé pour l'attribution de licences aux services de télévision numérique en direct*, politique réglementaire de radiodiffusion, CRTC 2010-69, 10 février 2010.

Le Conseil note aussi que cette demande n'est pas en conformité avec l'*Avis n° SMBR-006-08 – Publication du plan d'allotissement post-transition pour la télévision numérique (TVN)* du ministère de l'Industrie car la titulaire propose des paramètres techniques différents de ceux qui lui sont alloués par le plan.

La mise en œuvre de cet émetteur entraînerait une augmentation du nombre de téléspectateurs potentiels dans la zone de desserte régionale de 43 446 à 59 052 personnes, une augmentation d'environ 36 %.

Adresse de la titulaire :

103, rue des Équipements
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 5W7
Télécopieur : 418-862-9752
Courriel : gdumont.adm@videotron.ca

Examen de la demande :

298, boulevard Armand Thériault
Rivière-du-Loup (Québec)

Et

230-2, rue St-Germain Est
Rimouski (Québec)

2. Toronto et Hamilton (Ontario)
Demandes 2010-1898-7 et 2010-1901-8

Demandes présentées par **Quebecor Média inc., au nom de Groupe TVA inc.**, en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision traditionnelle CKXT-TV Toronto.

La titulaire propose d'ajouter deux nouveaux émetteurs post-transition afin de desservir les régions de Toronto et Hamilton.

La titulaire exploite présentement deux émetteurs de TVN transitoires, un à Toronto au canal 66, avec une puissance apparente rayonnée (PAR) moyenne (PAR maximale de 3 000 watts avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen (HEASM) de 458 mètres), et l'autre à Hamilton au canal 15, avec une PAR moyenne de 4 100 watts (PAR maximale de 8 800 watts avec une HEASM de 193,1 mètres).

Les nouveaux émetteurs numériques post-transition de CKXT-TV seraient exploités à Toronto au canal 40 avec une PAR moyenne de 16 000 watts (PAR maximale de 16 000 watts avec une HEASM de 458 mètres), et à Hamilton au canal 15, avec une PAR moyenne de 4 300 watts (PAR maximale de 9 100 watts avec une HEASM de 193,1 mètres).

Le Conseil note que ces demandes sont conformes à l'*Avis n° SMBR-006-08 — Publication du plan d'allotissement post-transition pour la télévision numérique (TVN)* du ministère de l'Industrie.

Le Conseil note également que ces demandes auraient une incidence sur la population dans les zones régionales de desserte. Pour la région de Toronto, la population augmenterait de 22 % (de 5 499 274 personnes pour l'émetteur analogique à 6 723 009 pour l'émetteur numérique post-transition), alors que dans la région d'Hamilton, la population augmenterait de 197 % (de 782 970 personnes pour l'émetteur analogique à 2 323 006 pour l'émetteur numérique post-transition).

Au moment de l'approbation de ces modifications, le Conseil révoquera, à la demande de la titulaire, la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision numérique de transition CKXT-DT à compter de la date où la décision du Conseil à l'égard de ces demandes aura été rendue.

Adresse de la titulaire :

25, rue Ontario
Toronto (Ontario)
M5A 4L6
Télécopieur : 514-380-4664
Courriel : reglementaires@quebecor.com

Examen des demandes :

À l'adresse de la titulaire

Et

Quebecor Média inc.
612, rue St-Jacques
15^e étage, Tour Sud
Montréal (Québec)

Site internet de Quebecor Média inc.
<http://www.quebecor.com/NewsCenter/PublicFiles.aspx>

Participation du public

Date limite d'interventions

7 mars 2011

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste et n'avisera pas un intervenant lorsque son intervention est reçue après la date limite. Dans un tel cas, l'intervention ne sera pas considérée par le Conseil et ne sera pas déposée au dossier public.

Le Conseil examinera les interventions reçues et elles seront en outre versées au dossier public de l'instance sans autre avis de sa part, pourvu que la procédure ci-dessous ait été

suivie. Le Conseil communiquera avec un intervenant uniquement si son intervention soulève des questions de procédure.

Les interventions écrites doivent être acheminées au Secrétaire général du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le
[\[formulaire d'interventions/d'observations - radiodiffusion\]](#)

ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro
819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée à la requérante et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi de documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, il faut s'assurer de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Les mémoires de plus de cinq pages doivent inclure un sommaire.

Les paragraphes du document devraient être numérotés. Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Toute intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de l'appui ou de l'opposition et, si l'intervenant y propose des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Avis important

Tous les renseignements fournis par les parties dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que le nom, l'adresse courriel, l'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que les parties fournissent.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été reçus, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée du site web du Conseil, à l'aide de son moteur de recherche ou de tout autre moteur de recherche, ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Le Conseil encourage les parties intéressées à examiner le contenu du dossier public et le site web du Conseil pour tout renseignement complémentaire qu'elles pourraient juger utile lors de la préparation de leurs interventions.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande énoncé dans le présent avis.

Une liste de toutes les interventions sera également disponible sur le site web du Conseil. On peut y accéder en sélectionnant « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans le présent avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, dans un délai de deux (2) jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Bureaux du Conseil

Tél. sans frais : 1-877-249-2782

ATS sans frais : 1-877-909-2782

Les Terrasses de la Chaudière

Édifice central

1, promenade du Portage, pièce 206

Gatineau (Québec)

J8X 4B1

Tél. : 819-997-2429

Télécopieur : 819-994-0218

Bureaux régionaux

Place Metropolitan

99, chemin Wyse

Bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest
Bureau 504
Montréal (Québec)
H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est
Bureau 624
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington
275, avenue Portage
Bureau 1810
Winnipeg (Manitoba)
R3B 2B3
Tél. : 204-983-6306
Télécopieur : 204-983-6317

2220, 12^e Avenue
Bureau 620
Regina (Saskatchewan)
S4P 0M8
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper
Bureau 520
Edmonton (Alberta)
T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

858, rue Beatty
Bureau 290
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 1C1
Tél. : 604-666-2111
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général